





- Pour **défendre les conditions de travail** des enseignants et de leurs élèves rendues extrêmement difficiles par l'**absence de recrutement massif** pour faire face à la pandémie et aux retards scolaires qui s'accumulent ;

- Pour **obtenir l'abrogation des contre-réformes** détruisant le cadre national de l'école (loi Peillon des rythmes scolaires, loi Rilhac sur la direction d'école, expérimentation marseillaise...);

- Pour **faire face aux attaques** incessantes contre notre statut (âge de départ en retraite, jour de carence, ORS sur 54 semaines, évaluation d'école, formation en "constellations"...); pour conquérir un vrai statut dans la fonction publique pour les AESH ;

- Pour **faire obstacle à la loi de transformation de la fonction publique** et à ses conséquences dramatiques sur l'emploi public et les services publics ;

- Pour **exiger l'arrêt immédiat de la baisse de nos revenus**, pour l'augmentation du point d'indice et le rattrapage de la baisse continue de notre pouvoir d'achat (25% depuis 2000) ;

*... et tout simplement pour être défendus chaque jour, individuellement et collectivement :*

**Adhérez au  
SNUDI-FO !**

## **Le SNUDI-FO 22, un syndicat combatif**

Le SNUDI-FO assure quotidiennement :

- **l'information** (individuelle, collective - projets ministériels...),
- **le conseil** (attitude à adopter face à une mise en cause, demandes auprès de l'administration, courriers à rédiger...),
- **la défense** (individuelle, carte scolaire...).

Pour ne prendre qu'un exemple en 2023 et 2024, le SNUDI-FO 22 a combattu le plan sanglant de 45 fermetures de classe. C'est le seul syndicat qui fait partie du bureau du Collectif 45 classes, nous ne nous sommes pas contentés de soutenir dans les déclarations et délégations.

Les collègues savent que le **SNUDI-FO défend pied à pied tous les dossiers. C'est en adhérant que vous nous permettrez de poursuivre ce travail.**

## **Le SNUDI-FO 22, un syndicat indépendant**

Le SNUDI-FO 22 n'est pas un partenaire de la direction académique, il n'est inféodé à aucun parti politique. Il se place en toute circonstance du côté des personnels. Les exemples sont nombreux.

Quand le DASEN a institué les pôles de e-remplaçants, il a reconnu que seul le SNUDI-FO s'était opposé. Nous réclamions a contrario le recrutement massif et immédiat de personnels (voeu déposé en CTSD sur lequel SE-UNSA et SGEN-CFDT se sont abstenus).

En CAPD, l'avis des élus du personnel est consultatif. Le DASEN prend les décisions, même si tous les élus du personnel votent contre ses projets. En CAPD disciplinaire, le SNUDI-FO 22 considère que représentant les personnels, il vote contre une sanction ou s'abstient. En 2024, le syndicat majoritaire a voté pour une sanction contre un collègue.

## **Le SNUDI-FO 22, un syndicat confédéré**

### **Le SNUDI-FO**

(Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs et Professeurs des Ecoles, PsyEN et AESH du 1er degré)

**est un syndicat fédéré de la FNEC FP-FO** (Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation Professionnelle)

**et confédéré à la CGT-Force Ouvrière**

Le syndicalisme confédéré est la forme organisée de la solidarité entre tous les salariés du public et du privé, actifs, chômeurs, retraités.

**Le SNUDI-FO syndique les enseignants du 1er degré (Professeurs des Ecoles et Instituteurs), les PSY-EN EDA, les AESH, ainsi que les enseignants contractuels.**

Votre conjoint(e) est fonctionnaire ou salarié(e) dans le privé, et rencontre un problème...

L'Union Départementale Force Ouvrière peut l'aider : UD FO 22, 5 rue de Brest 22 000 Saint-Brieuc, tél. 02 96 33 62 63